

DECISION

N°2025/065/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention d'action culturelle avec la **Compagnie M42** – 8 rue du Fort Chatillon – 76200 Dieppe, **Le lycée Anguier** – Place Gaston Leroux - 76260 Eu et **le Théâtre des Charmes** - Quartier Morris – 76260 Eu pour une série d'interventions prévues le mercredi 26 mars 2025, du lundi 31 mars au vendredi 4 avril 2025 et le mercredi 9 avril 2025 auprès de la classe Option théâtre du lycée Anguier au Théâtre des Charmes.

DECIDE :

Article 1^{er} – Une convention d'action culturelle est signée avec la **Compagnie M42** – 8 rue du Fort Chatillon – 76200 Dieppe, **Le lycée Anguier** – Place Gaston Leroux - 76260 Eu et **le Théâtre des Charmes** - Quartier Morris – 76260 Eu pour une série d'interventions prévues le mercredi 26 mars 2025, du lundi 31 mars au vendredi 4 avril 2025 et le mercredi 9 avril 2025 auprès de la classe Option théâtre du lycée Anguier au Théâtre des Charmes.

Article 2 – Le Théâtre du Château s'engage à verser à la **Compagnie M42** la somme de **2 500 € TTC**.
Ce projet est subventionné à hauteur de 2500 € par la DRAC Normandie.
Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours après réception de la facture.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 6 mars deux-mille-vingt-cinq.

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

